No. 540,715.

M. Fourcault Pl. unique

Fig. 1.

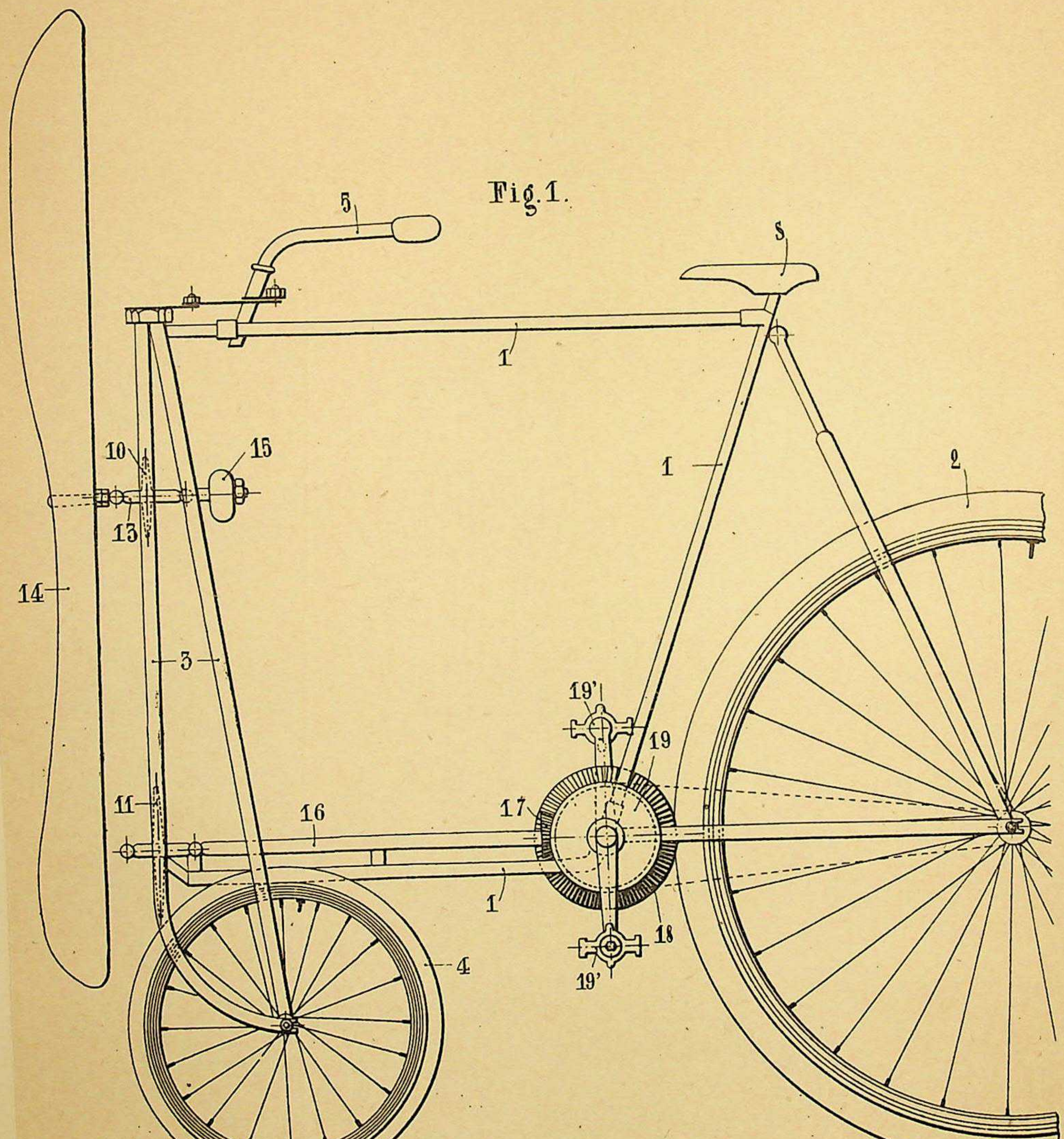

N° 540.718

Fig. 3.

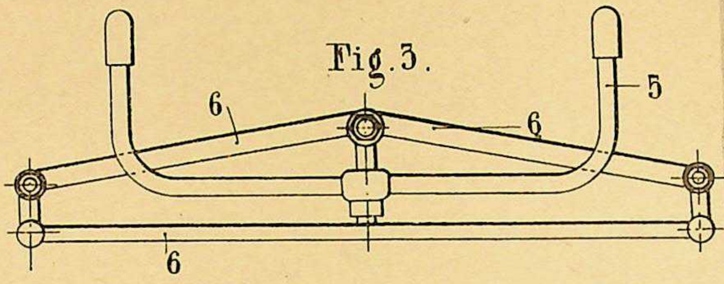

Fig. 2.

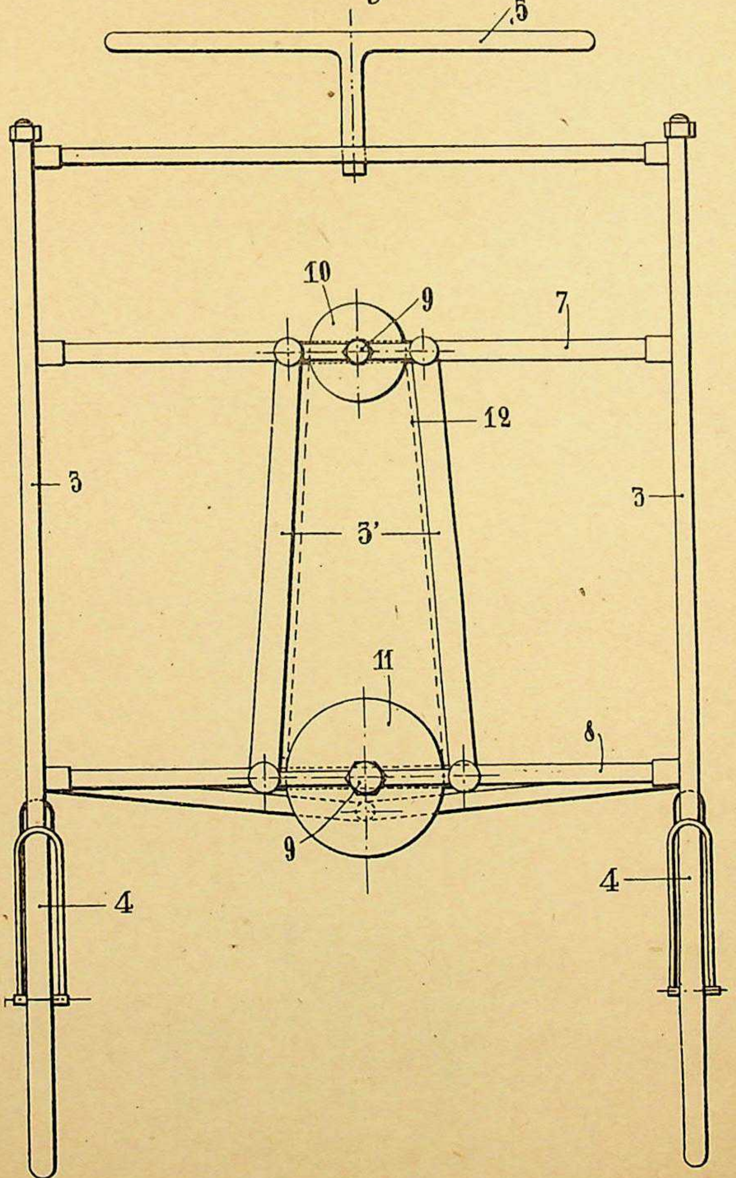

V50
9
EXAMINER'S
COPY
Div. 9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

VI. — **Marine et navigation.**

4. — Aérostation, aviation.

N° 540.718

Propulseur pour aviette.

M. Eugène FOURCAULT résidant en France (Seine).

Demandé le 7 septembre 1921, à 15h 2m, à Paris.
Délivré le 21 avril 1922. — Publié le 17 juillet 1922.

La présente invention a pour objet un dispositif propulseur pour aviette, représenté à titre d'exemple, sur le dessin annexé, dans lequel :

La figure 1 est une vue en élévation de côté.

La figure 2 est une vue en élévation de face.

La figure 3 est une vue en plan du guidon.

Ainsi qu'on peut le voir sur ce dessin, le dispositif faisant l'objet de l'invention est essentiellement constitué par un cadre 1, de forme et de dimensions appropriées, métallique ou autre, sur lequel sont montés une roue arrière motrice 2, de grand diamètre, et un châssis de direction mobile 3, avec deux roues 4 de faible diamètre, et un palonnier 3'.

Ce châssis est commandé par un guidon spécial 5, solidaire de palonniers 6 convenablement articulés, et sur ses traverses horizontales 7 et 8 sont montés sur coussinets à billes 9, des pignons dentés 10 et 11, reliés entre eux par une chaîne 12 ou tout autre organe de transmission approprié.

Sur le pignon supérieur 10 est fixé l'arbre 13 d'une hélice 14 munie d'un contrepoids d'équilibre 15. Le pignon inférieur 11 est solidaire d'un arbre 16 muni d'un pignon d'angle 17, qui engrène sur le pignon denté 18 du pédalier 19, lequel actionne d'autre part, la roue arrière 2. Il est évident que les divers pignons et chaînes de transmission, sont calculés de façon à obtenir une vitesse de rotation de l'hélice, maximum avec une force minimum au pédalier.

On comprend aisément, d'après la description qui précède, le fonctionnement du dispositif :

Le cycliste assis sur la selle S, actionne les pédales 19' comme s'il s'agissait d'une simple bicyclette ; le mouvement est transmis simultanément à la roue arrière 2 et à l'hélice 14 qui tourne à une vitesse suffisante pour la propulsion de l'aviette, étant donné les démultiplications judicieusement établies à cet effet, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut.

Il est bien entendu que le dispositif que l'on vient de décrire est donné ici simplement à titre d'exemple et qu'on se réserve d'en varier les dispositions constructives sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ :

1° Un dispositif propulseur pour aviette essentiellement caractérisé par la commande simultanée de la roue arrière et de l'hélice, par un pédalier et divers organes de transmission convenablement disposés et combinés à cet effet.

2° Dans le dispositif suivant 1° : un cadre sur lequel sont montés une roue arrière commandée par le pédalier, et un châssis de direction avant solidaire d'un guidon approprié et portant les deux roues directrices ;

l'hélice à contrepoids étant montée sur un pignon disposé sur le châssis de direction et recevant son mouvement de rotation par l'intermédiaire d'une chaîne et d'un deuxième pignon denté actionné par un arbre à pignon engrenant sur le pédalier.

Eugène FOURCAULT.

Par procuration :

Société G. Breton, P. Audy, J. Rousset, A. Vergé.